

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 19 MARS 2016

L'an deux mil seize, le samedi 19 mars, à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Guillaume PELTIER, Maire.

Etaient présents : Mme Edith BRESSON, M. Sébastien RAVIER, Mme Caroline de BODINAT, M. Matthieu SPIESSER, M. Wilfried LAURENT, Mme Christel DAVOLI, M. Guillaume GIOT, Mme Virginie SENTUCQ, M. Jean-François GIRARD, Mme Frédérique LAFONT, Mme Joëlle ANDREOLETTI.

Etaient absents : Mme Jacqueline SCHREINER, M. Edouard ANDRE, M. Philippe SEDILLEAU.

Procurations : Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT  
M. Edouard ANDRE pour M. Matthieu SPIESSER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline de BODINAT.

En début de séance le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter de délibérer sur deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

Le conseil municipal accepte, la séance peut donc commencer.

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire remercie l'Adjoint aux finances et les membres de la commission des finances pour le travail effectué.

Monsieur Sébastien RAVIER, Adjoint aux finances propose de délibérer sur les affectations de résultats, les comptes de gestion et les comptes administratifs ensemble.

### 1) VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015

Budgets	Investissement	Fonctionnement
COMMUNE	247 023.58 €	320 518.07 €
LOGEMENTS SOCIAUX	- 4 109.52 €	43 067.49 €
CAMPING	- 4 917.38 €	- 10 879.22 €
ASSAINISSEMENT	48 247.96 €	50 589.22 €
EAU	63 680.83 €	95 295.35 €
CHAUFFERIE BOIS	- 59 758.98 €	11 054.60 €
CCAS	0.00 €	245.05 €

Les comptes de gestion 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### 2) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Budgets	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	242 232.56 €	989 248.61 €	247 023.58 €	1 109 085.32 €	1 429 603.39 €	320 518.07 €
Logements sociaux	4 634.52 €	7 063.75 €	- 4 109.52 €	257.38 €	12 292.92 €	43 067.49 €
Camping	1 678.31 €	0.00 €	- 4 917.38 €	44 843.71 €	42 044.81 €	- 10 879.22 €
Assainissement	32 056.36 €	14 834.05 €	48 247.96 €	24 853.29 €	44 716.33 €	50 589.22 €

Eau	1 434.64 €	15 959.19 €	63 680.83 €	16 337.25 €	59 663.66 €	95 295.35 €
Chaufferie bois	7 515.00 €	205 795.11 €	- 59 758.98 €	11 060.42 €	22 115.02 €	11 054.60 €
CCAS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 054.94 €	4 999.34 €	245.05 €

Les comptes administratifs 2015 sont adoptés à l'unanimité.

### **3) AFFECTATIONS DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**

#### **BUDGET COMMUNE :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 320 518.07 €
- Un excédent d'investissement de : 247 023.58 €
- Des restes à réaliser en dépenses de : 74 524.00 €

#### **Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :**

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 247 023.58 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté pour 320 518.07 + 245.05 € de résultat du CCAS = 320 763.12 €

#### **BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 43 067.49 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 4 109.52 €
- Des restes à réaliser en dépenses de : 3 000.00 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En recettes de fonctionnement au compte 002 pour 38 957.97 € (43 067.49 – 4 109.52)

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 4 109.52 €

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 4 109.52 €

#### **BUDGET CAMPING :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un déficit cumulé de fonctionnement de : 10 879.22 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : 4 917.38 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 3 600.00 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 4 917.38 €

En dépenses de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 10 879.22 €.

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 50 589.22 €
- Un excédent cumulé d'investissement de : 48 247.96 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 21 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 48 247.96 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 50 589.22 €

### **BUDGET EAU :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 95 295.35 €
- Un excédent cumulé d'investissement de : 63 680.83 €
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 10 000 €

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 63 680.83 €

En recettes de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour 95 295.35 €

### **CHAUFFERIE BOIS :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 11 054.60 €
- Un déficit d'investissement cumulé de : 59 758.98 €
- Pas de restes à réaliser en dépenses d'investissement

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit 11 054.60 €

En dépenses d'investissement au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour 59 758.98 €

### **CCAS :**

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2015 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 245.05 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Sur budget COMMUNE suite à dissolution du budget CCAS au 31/12/2015

En recette de fonctionnement au compte 002 - excédent de fonctionnement reporté pour 245.05 €.

Les affectations de résultats de l'exercice 2015 sont adoptées à l'unanimité.

## **4) SUBVENTIONS 2016**

Après cette baisse significative des deux dernières années, le Maire propose de maintenir l'enveloppe budgétaire de 2015.

Après avoir cité le montant octroyé à chaque association, le Maire donne des explications sur certaines d'entre elles, notamment pour l'association ADMR qui effectue un travail remarquable sur notre territoire et facilite le maintien à domicile des personnes âgées.

L'aide aux jeunes ménages est réduite mais maintenue, il est précisé que cette aide figure obligatoirement au tableau des subventions car elle ne peut être inscrite sur une autre ligne budgétaire.

Une nouvelle demande de l'Association AMC Rétro Sologne, association dynamique réunissant des amateurs et collectionneurs de véhicules anciens. Il est décidé de leur accorder une subvention de 300 €. Les subventions accordées aux amicales des Sapeurs-Pompiers est maintenue comme chaque année. C'est un signe de reconnaissance pour les services rendus à la commune. Les subventions accordées pour les voyages scolaires en Italie et en Haute-Savoie du Collège Louis Pergaud sont de 150 € (15 € par élève comme pour l'école élémentaire). Une subvention exceptionnelle est accordée à la Coopérative Scolaire de l'école primaire pour un voyage médiéval des classes de CP et CE1, 49 élèves sont concernés (15€ attribués par élève). Aide à la société de pêche qui développe un partenariat avec l'étang fédéral de La Ferté Beauharnais. Maintien de la subvention accordée à l'Union Commerciale afin de redynamiser et d'accompagner de nouveaux commerces dans l'organisation d'événements. L'aide exceptionnelle pour l'installation d'une nouvelle activité commerciale pour un montant de 300 €, elle est toujours soumise à différents critères. La subvention accordée au BTP CFA de la chambre des métiers est maintenue à proportion du nombre d'apprentis.

Il est rappelé que les associations qui demandent une subvention doivent fournir leurs comptes, leur bilan d'activité et présenter leurs projets de l'année. Peu on fait une demande motivée, ce sont des deniers publics pour lesquels une vérification doit être faite.

Monsieur le Maire demande qu'une commission consultative étudie les demandes de subventions. Monsieur Guillaume GIOT, Monsieur Wilfried LAURENT, Madame Virginie SENTUCQ et Monsieur Sébastien RAVIER sont chargés de cette commission et s'engagent à la demande du Maire à se réunir dès que possible.

Le tableau des subventions accordées aux associations pour 2016 est ainsi adopté à l'unanimité :

### SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS

	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2016</b>
	<b>ASSOCIATIONS LOCALES ET INTERCOMMUNALES</b>	
1	ADMR	1 500.00 €
2	Aide à la construction pour les jeunes ménages	400.00 €
3	AMC Rétro Sologne	300.00 €
3	Amicale des Anciens Combattants d'AFN	200.00 €
4	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Neung	450.00 €
5	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung	1 795.00 €
6	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung (repas Ste Barbe)	1 500.00 €
7	Association des Donneurs de Sang	200.00 €
8	Association de Football	4 500.00 €
9	Association Sportive du Collège	300.00 €
10	La Boule Noviodunoise	200.00 €
11	Collège Louis Pergaud - voyage scolaire en Italie	150.00 €
12	Collège Louis Pergaud - voyage scolaire en Haute Savoie du 09 au 13 mai 2016	150.00 €
13	Comité de Jumelage	800.00 €
14	Comité des Fêtes	800.00 €
15	Coopérative scolaire maternelle MUSICALIES	155.00 €
16	Coopérative scolaire primaire MUSICALIES	155.00 €
17	Coopérative scolaire maternelle	155.00 €
18	Coopérative scolaire primaire	155.00 €
19	Coopérative scolaire primaire (voyage médiéval des CP / CE1) 49 élèves X 15 €	735.00 €
20	Club 3ème âge Bel Automne	550.00 €
21	La Chorale "A tout bout'de chants"	100.00 €
22	Secours Catholique de Neung	300.00 €
23	Société Musicale	5 000.00 €
24	Société de Pêche	400.00 €
25	Union Commerciale	200.00 €
26	Volley Loisirs	150.00 €
27	Aide au commerce (installation nouvelles activités commerciales)	300.00 €
	<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
28	Association des Conciliateurs de Justice	150.00 €
29	Association Fondation Sologne	50.00 €
30	Association "les Restaurants du Cœur"	100.00 €
31	Banque Alimentaire de Loir et Cher	100.00 €
32	BTP CFA	120.00 €
33	CFA Chambre des Métiers	70.00 €

34	Mission Locale	100.00 €
35	Prévention Routière	100.00 €
36	Le Souvenir Français	50.00 €
37	Sologne Nature Environnement	100.00 €
38	Tour du Loir et Cher	100.00 €
39	Trail des 3 garennes de Sologne	300.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>22 940.00 €</b>

#### **5) VOTE TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2016**

Monsieur le Maire évoque les quatre priorités et orientations budgétaires pour l'exercice 2016. Le premier engagement concerne la fiscalité, Monsieur le Maire souhaite maintenir les taux des trois taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2015. Comme l'an dernier, les taux des taxes directes locales restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux pour l'exercice 2016.

Soit :      Taxe d'habitation            :      17.18 %  
               Taxe Foncier Bâti            :      29.66 %  
               Taxe Foncier Non Bâti :      69.31 %

#### **6) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

Le second engagement concerne la diminution de la dette communale.

Monsieur le Maire rappelle que la dette s'élevait à 2 250 000 € et avait augmenté depuis les dix dernières années. En 2015, la dette s'élève à 2 130 000 €. D'ici 2017, elle sera en dessous des 2 000 000 €.

Cinq raisons à cela, la première est la baisse des indemnités des élus de 10%, la deuxième est la réduction des primes du personnel à hauteur de 10%, la troisième concerne la baisse de 10% des subventions accordées aux associations, la quatrième est la renégociation des emprunts, entraînant une économie totale de 60 000 € sur l'ensemble des emprunts.

La cinquième raison est la baisse de 28% des dépenses de fonctionnement (hors personnel) entre les années 2014 et 2015. La commission des impayés a permis de récupérer 5000 €.

Ces économies permettent de retrouver de l'oxygène et d'obtenir une capacité d'investissements.

#### **Le Maire propose au vote les budgets primitifs 2016 :**

Le budget de fonctionnement de la commune intègre les opérations comptables du budget du CCAS dissout au 31 décembre 2015. Sans cette intégration, le budget total de fonctionnement 2016 serait en baisse de 2.8%.

Une question est posée concernant le compte 6132. Il s'agit du loyer du local du médecin. Monsieur Guillaume GIOT n'est pas d'accord. Monsieur le Maire assume totalement ce choix. Beaucoup de communes rurales ont perdu leur médecin. Le Maire est fier de pouvoir apporter un service indispensable à la population. C'est la solution qui lui semble la plus efficace et la plus raisonnable face à un problème d'urgence et dans l'attente de l'intégration du pôle santé. L'accueil de ce jeune médecin urgentiste est non seulement une très bonne nouvelle, c'est un plus, lui qui accompagne le projet de pôle santé. Si d'autres solutions peuvent être apportées, Monsieur le Maire précise qu'il les recevra. Chacun assume ses engagements et ses responsabilités, aucune anticipation sur le sujet n'ayant été faite par l'équipe précédente.

Le compte 67441 comporte le déficit de la chaufferie bois ainsi que celui du camping.

Le virement à la section d'investissement de 320 000 € permet une provision pour les travaux de la station d'épuration prévus en 2017. Par prudence, les subventions sont inscrites au budget lorsqu'une confirmation a été reçue.

Monsieur le Maire annonce le détail des investissements pour 2016.

259.000 € sur le budget communal avec : la 2<sup>nd</sup>e tranche de travaux de voirie de la rue Henri de Geoffre, l'étude et la refonte des entrées de village et de la signalétique du bourg, l'installation de la vidéo-protection, l'alignement d'un terrain rue du plessis, des travaux de rénovation à la mairie et au cimetière, la mise aux normes de l'éclairage du stade, des travaux à la bibliothèque municipale, un échange de parcelle route de Vernou avec un chemin piétonnier sur pilotis, du matériel sportif au gymnase.

6.000 € d'investissement sur le budget camping

25.000 € sont inscrits au budget Sivos pour l'école notamment pour la réfection de la cour des maternelles.

10.000 € sont attribués au budget assainissement. La commune entame cette année une étude complète de son réseau et de sa station qui sera changée dans les années qui viennent.

Au total : 300.000 € d'investissement en 2016 sans recours à l'emprunt.

Monsieur Girard demande à ce que tous les conseillers municipaux puissent avoir le détail des investissements inscrits lors de la commission des finances.

Monsieur Giot manifeste son désaccord concernant le coût de l'installation de caméras de vidéo-protection et demande le coût de fonctionnement. Ce montant sera précisé ultérieurement car cela dépend du nombre de caméras installées.

Monsieur le Maire précise que la vidéo-protection est un plus pour la prévention et que le montant est raisonnable. C'est le moment de le faire des subventions sont accordées aux communes rurales.

Monsieur Jean-François GIRARD demande quelles sont les subventions demandées. Pour l'installation du système de vidéo-protection, la DETR 2016 à hauteur de 50% et 30% par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'aménagement de voirie est subventionné par la DETR 2011, la DSR 2016 et les amendes de police. Le logement de la poste est subventionné par le fonds de soutien à l'investissement ainsi que les travaux d'isolation de la mairie et de la bibliothèque. La Direction de la Lecture Publique apporte une aide financière pour la bibliothèque de 30%.

Les travaux au stade municipal pourraient être subventionnés par la Fédération, le CNDS et la Région.

**Le budget de la Commune est adopté à 11 voix pour et 3 voix contre :**

Dépenses de fonctionnement : 1 569 314.25 €

Recettes de fonctionnement : 1 569 314.25 €

Dépenses d'investissement : 603 786.70 €

Recettes d'investissement : 603 786.70 €

Le budget primitif 2016 du service de l'assainissement prévoit une étude d'un montant de 22 000 € pour la station d'épuration. Investissement très lourd à prévoir d'ici 2017. Cette opération sera subventionnée à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. A l'avenir un choix budgétaire sera à faire en fonction de l'étude réalisée cette année.

La commune devra avoir recours à l'emprunt sur une partie de cet investissement (prêt à taux zéro).

Il restera 20% d'autofinancement pour la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le Budget Assainissement est voté à l'unanimité :**

Dépenses de fonctionnement : 94 504.96 €

Recettes de fonctionnement : 94 504.96 €

Dépenses d'investissement : 142 202.92 €

Recettes d'investissement : 142 202.92 €

**Après en avoir délibéré le Budget Eau est voté à l'unanimité :**

Dépenses de fonctionnement : 145 907.47 €

Recettes de fonctionnement : 145 907.47 €

Dépenses d'investissement : 183 588.30 €

Recettes d'investissement : 183 588.30 €

**Après en avoir délibéré, le Budget chaufferie bois est voté à l'unanimité :**

Dépenses de fonctionnement : 58 731.97 €

Recettes de fonctionnement : 58 731.97 €

Dépenses d'investissement : 81 566.69 €

Recettes d'investissement : 81 566.69 €

Le solde des subventions a été versé.

**Après en avoir délibéré, le Budget logements sociaux est voté à l'unanimité :**

Dépenses de fonctionnement : 49 257.97 €

Recettes de fonctionnement : 49 257.97 €

Dépenses d'investissement : 36 489.10 €

Recettes d'investissement : 36 489.10 €

Les emprunts de ce budget arrivent bientôt à échéance.

Le budget de dépenses de fonctionnement du camping a diminué. Les droits de place ont augmenté de 2000 € en 2015. Il existe 20 000 € de recettes nettes mais le déficit de 3000 € annuel se reporte d'année en année dû au reversement du salaire de l'employé du camping.

Des emprunts sont toujours en cours et concernent la construction de la salle communale.

Le conseil municipal envisage une gérance pour le camping municipal à compter de 2017.

**Après en avoir délibéré, le Budget camping est voté à l'unanimité :**

Dépenses de fonctionnement : 78 321.10 €

Recettes de fonctionnement : 78 321.10 €

Dépenses d'investissement : 15 665.17 €

Recettes d'investissement : 15 665.17 €

**7) FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2016**

A l'issue du comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu le 14 septembre 2015, il a été décidé de soutenir les investissements des communes et intercommunalités.

Pour la seule année 2016, un fonds pour l'investissement local a été créé en faveur des projets d'investissement portés par les communes (article 159 de la loi de finances pour 2016).

Au titre de ces fonds, le Loir-et-Cher bénéficie d'une attribution selon les types de projets susceptibles d'être retenus, notamment la rénovation thermique de bâtiments publics.

La commune décide de déposer un dossier concernant le projet de rénovation thermique des bureaux de la mairie, de la bibliothèque et du logement au-dessus de la poste afin d'obtenir cette aide financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

**8) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE**

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2015-12-29-005 portant modification des statuts du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne en date du 29 décembre 2015.

L'article 2 de cet arrêté apporte une modification de l'article 5 sur la représentation des membres, élus par les collectivités adhérentes, à raison de :

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune

Les deux délégués titulaires de la commune de Neung-sur-Beuvron sont :

Madame Caroline de BODINAT et Monsieur Matthieu SPIESSER.

Le Maire propose de désigner deux délégués suppléants :

- Madame Christel DAVOLI
- Monsieur Sébastien RAVIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne.

### **9) DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX OU DE BAUX COMMERCIAUX**

La procédure de droit de préemption commercial suppose au préalable la délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, dont l'étendue, le contour ou la superficie sont laissés à la libre appréciation du conseil municipal. Il peut s'agir uniquement par exemple, du centre-ville, de certains quartiers ou de certaines rues.

Avant son adoption, le projet de délibération du conseil municipal doit être soumis à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune. Les chambres consulaires ont deux mois pour faire part de leurs observations.

Au-delà de ce délai, leur avis est considéré comme favorable.

La délibération du conseil municipal délimitant le périmètre de sauvegarde doit faire l'objet de mesures de publicité et d'information, notamment par un affichage en mairie pendant un mois et par une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte l'institution d'un droit de préemption sur les baux commerciaux, les fonds de commerce et artisanaux sur le territoire de la commune. Délimite le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, comme suit : Centre-bourg, ZA de la Croûte, rue Henri de Geoffre, rue du 11 novembre, rue du 8 mai 1945, rue des Colonels Marais, rue Vercingétorix, rue des Anciens Combattants d'AFN.

### **10) RESILIATION A L'AMIABLE D'UN BAIL COMMERCIAL SITUÉ 20 RUE HENRI DE GEOFFRE**

Suite au courrier de Madame Anne-Marie EICHHORN adressé à Monsieur le Maire le 28 novembre 2015, précisant qu'elle cessera son activité commerciale à compter du 31 mars 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la résiliation à l'amiable du bail commercial situé 20 rue Henri de Geoffre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Un projet de reprise est en cours pour une perspective d'ouverture en juin ou juillet.

### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

Monsieur Jean-François GIRARD précise qu'il y a deux agents qui partent à la retraite en 2017. Seront-ils remplacés ?

Le conseil municipal en débatera lors d'une prochaine réunion, mais différentes solutions sont envisagées et une réflexion sur le camping est à l'étude.

Il est demandé qu'un compte-rendu soit fait sur les travaux des différentes commissions.

Madame Virginie SENTUCQ évoque l'entretien des chemins communaux.

Le rebouchage des chemins communaux commencera mardi prochain durant un mois.

Les buts de handball seront installés le 04 avril prochain.

L'étude concernant les travaux d'eau et d'assainissement sera lancée lundi.

L'entreprise SATIVA est retenue pour l'étude des entrées de village et la signalétique.

Les horaires d'ouverture au public de la mairie vont changer à compter du 1<sup>er</sup> avril, du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00, le vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Une plaque sera installée sur le mur de la mairie.

La séance est levée à 12h20.